

PACK RC Professions Réglementées Activités assurées



Il convient de déclarer les activités réellement exercées par la société souscriptrice et ses filiales.

Activités financières régulées

Professions de l'Immobilier Financement participatif (crowdfunding)

Agent sportif



Activités financières régulées

PEUVENT SOUSCRIRE	OBLIGATIONS	NE PEUVENT PAS SOUSCRIRE
Conseil en Investissement Financier (CIF) y compris le Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Adhérer à une association professionnelle et être immatriculé auprès de l'ORIAS ²	 Conseillers en investissement financier en finance d'entreprises, notamment les conseillers en investissements financiers réalisant des missions de conseil en levée de fonds, d'évaluation d'entreprise, de conseil en acquisition ou de cession d'entreprises Prestataires de services d'investissements Sociétés de gestion de portefeuille ou sociétés de gestion d'organismes de placement collectif agréées par l'autorité des marchés financiers Monteurs en défiscalisation outre-mer CIF qui n'adhérent pas à une association AMF
 Démarcheur Financier Démarcheur bancaire Y compris Conseils en gestion de patrimoine (CGP) 	Avoir une carte de démarchage et un mandat de la part de son mandant (banque ou établissement financier) ²	Démarcheurs ne possédant pas de carte de démarchage financier ou bancaire
 Intermédiaire en Opérations de Banque et Service de Paiement (IOBSP) Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP) Y compris Conseils en gestion de patrimoine (CGP) 	Etre immatriculé auprès de l'ORIAS ²	 Mandataire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MIOBSP) Mandataire non exclusif en Opérations de Banque et Services de Paiement (MOBSP) Néanmoins, les mandataires du souscripteur (dans la limite de 5 mandataires par souscripteur) du PACK peuvent bénéficier des garanties (demande de dérogation à effectuer).
 Intermédiaire en Assurance : courtiers en assurance Y compris Conseils en gestion de patrimoine (CGP) 	Etre immatriculé auprès de l'ORIAS ²	 Mandataires d'assurance (mandataires d'une entreprise d'assurance autres que les agents généraux d'assurance) Mandataires d'intermédiaires d'assurance (MIA) Néanmoins, les mandataires du souscripteur (dans la limite de 5 mandataires par souscripteur) du PACK peuvent bénéficier des garanties (demande de dérogation à effectuer).

Toutes les activités financières régulées mentionnées ci-dessus dans la colonne de gauche sont éligibles au PACK RC Professions Réglementées, y compris Conseil Juridique et Rédaction d'actes sous seing privé (exercés à titre accessoire).

¹ Le CGP n'est pas une profession réglementée. Après analyse du bilan patrimonial, il va proposer des solutions sur mesure pour chaque client. Il est en relation avec des assureurs, des banquiers, des notaires, des avocats ou des promoteurs immobiliers. Parmi ses activités, il pourra effectuer l'une ou l'autre de ces activités réglementées (activités financières régulées ou professions de l'immobilier).

² Attention, les obligations propres à chacune des professions sont définies par le code monétaire et financier ou le code des assurances



PACK RC Professions Réglementées Activités assurées





Professions de l'Immobilier

PEUVENT SOUSCRIRE	OBLIGATIONS	N E PEUVENT PAS SOUSCRIRE
 Agent immobilier : transactionnel et/ou gestion immobilière 	Avoir une carte professionnelle d'agent immobilier (carte T ou carte G)	 Agent immobilier ayant des activités liées aux opérations de défiscalisation immobilières n'étant pas immatriculé à l'ORIAS Syndics de copropriété
 Agent commercial de l'immobilier exerçant son activité en nom propre Mandataire de l'immobilier 	L'agent commercial ou le mandataire de l'immobilier exerce son activité en nom propre et doit être immatriculé au registre des agents commerciaux (RSAC). Le mandat qui lie l'agent commercial ou mandataire à l'agent immobilier ne peut être un contrat de travail. Il s'agit d'un mandat, un contrat commercial.	• Agent immobilier

Toutes les professions de l'immobilier mentionnées ci-dessus dans la colonne de gauche sont éligibles au PACK RC Professions Réglementées, y compris Conseil Juridique et Rédaction d'actes sous seing privés (exercés à titre accessoire).



Financement participatif (crowdfunding)

PEUVENT SOUSCRIRE	OBLIGATIONS	NE PEUVENT PAS SOUSCRIRE
Intermédiaire en Financement Participatif ne proposant que des opérations de dons	Être immatriculé à l'ORIAS ²	Prestataires de services d'investissement



Agents Sportifs

Peuvent souscrire	OBLIGATIONS
Agents Sportifs Activités définies et réglementées par les articles L222-7 et suivants du Code du sport et par le règlement des Agents Sportifs, adopté par le Conseil Fédéral de la Fédération Nationale.	Etre titulaire d'une licence en cours de validité, délivrée par la Fédération Sportive. Il peut exercer son activité en nom propre et sous forme de société.

DMC AIG – PACK RC Professions Réglementées - 004 – Août 2022

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d[']assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxemboura.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.